

DEPARTEMENT de L'ISERE

Direction Départementale de l'Agriculture - Service R.T.M.
42, Av. Marcelin BERTHELOT - 38100 GRENOBLE - tel: 09.41.09
Direction Départementale de l'Equipement - G.E.P./R.S.
9, Quai CREQUI - 38000 GRENOBLE - tel: 47.74.18

RISQUES NATURELS

commune de **LE MOUTARET**

Vu pour être annexé à mon
arrêté en date du 29 DEC. 1987
N° INSEE 268
L'Attaché de Préfecture

M. Christine VIENNET

LEGENDE

INONDATIONS

Code du règlement

1₁



Zone submersible de fond de vallée - Construction réglementée

bleu

1₂



Zone inondable par ruissellement sur versant - Construction autorisée sous conditions

bleu

2



Zone marécageuse - Construction autorisée sous conditions

CRUES TORRENTIELLES

3



Zone de débordement des torrents - Construction interdite (sauf conditions particulières)

violet

4



Zone d'instabilité du lit - Construction interdite

GLISSEMENTS de TERRAINS

5₁



Glissements importants - Construction interdite

orange

5₂



Glissements de faible ampleur - Construction autorisée sous conditions

AVALANCHES-EBOULEMENTS

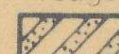
6₁



Zone dangereuse - Construction interdite

rouge

6₂



Zone de moindre risque - Construction autorisée sous conditions

EFFONDEMENTS

7



Zone d'effondrements - Construction réglementée

NOTA: Construction réglementée = interdite ou autorisée sous conditions suivant le cas.

Geologue: Liliane BESSON	Etabli	3 11 1987	ECHELLE 1 / 10000
Dessinateur: Paul SAINT-SULPICE	Modifié	198	
	Approuvé	198	

